

**DIAMOND CLEAR VOX**

Version 1.3

Date d'Impression 01/13/2010

Date De Révision 09/29/2007

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION**L'Information du Produit**

Marque de fabrique : DIAMOND CLEAR VOX
Code produit : 359V 55

Fournisseur : Euclid Canada
2835 Grande-Allée
St-Hubert, QC J4T 2R4

Téléphone : 1-800-667-0920
Tél (URGENCE): : (613) 996-6666

Utilisation d'un produit : Guérir et Sceller Composé

L'Information De Préparation

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan
Date: : 09/29/2007
Téléphone : (416) 421-3300

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**Survol des urgences**

Blanc. solution liquide. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption

En cas : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires.
d'inhalation
En cas de : Peut causer une légère irritation.
contact avec
les yeux
En cas : Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
d'ingestion
En cas de : Les effets irritants peuvent apparaître ultérieurement.
contact avec
la peau

Conditions médicales aggravées

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets chroniques pour la santé

Ce produit contient de la naphtalène. Un rapport préliminaire du programme national de toxicologie (PNT) stipule qu'une exposition par inhalation durant toute la vie au naphtalène cause une augmentation dans l'incidence des tumeurs du nez chez les rats. Lors d'expériences antérieures, le PNT conclu qu'une exposition par inhalation durant toute la vie ont démontré un accroissement de l'incidence des tumeurs des poumons chez les rats

**DIAMOND CLEAR VOX**

Version 1.3

Date d'Impression 01/13/2010

Date De Révision 09/29/2007

femelles. Par contre, les résultats obtenus pour les rongeurs sont questionnables concernant les humains. Les agents de remplissage sont liés dans le produit et ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition ou un contact excessif et répété aux distillats de pétrole aromatique peut causer un dégraissage, un assèchement et une irritation de la peau, une dermatite et des effets secondaires sur le système nerveux central. Ce produit contient de la naphthalène. Un rapport préliminaire du programme national de toxicologie (PNT) stipule qu'une exposition par inhalation durant toute la vie au naphthalène cause une augmentation dans l'incidence des tumeurs du nez chez les rats. Lors d'expériences antérieures, le PNT conclu qu'une exposition par inhalation durant toute la vie ont démontré un accroissement de l'incidence des tumeurs des poumons chez les rats femelles. Par contre, les résultats obtenus pour les rongeurs sont questionnables concernant les humains. Lors d'expériences sur des animaux, il a été démontré qu'une exposition à des concentrations élevées de styrène cause des lésions au foie et aux reins. Les agents de remplissage sont liés dans le produit et ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
----------------	---------	----------------------

Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	3.0 - 7.0
Aromatic petroleum distillates	64742-95-6	3.0 - 7.0
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.1 - 1.0
Styrene	100-42-5	0.1 - 1.0

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

Inhalation	:	Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	:	Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.
Contact avec la Peau	:	En cas de contact avec la peau, nettoyer avec de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement.

SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION

Point d'éclair	:	> 200 °F, > 93 °C
Méthode	:	Setaflash, creuset fermé
Abaissez la limite d'explosion	:	Non disponible.
Limite supérieure d'explosion	:	Non disponible.
La température d'auto-allumage	:	Non disponible.
Moyen d'extinction	:	Ce produit ne devrait pas brûler dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser ce qui est approprié aux conditions environnantes.

**DIAMOND CLEAR VOX**

Version 1.3

Date d'Impression 01/13/2010

Date De Révision 09/29/2007

Produits de combustion dangereux : Fumée, émanations

Équipement de protection pour les pompiers : Non applicable. Ce produit ne devrait pas brûler.

Condition d'inflammabilité et d'explosion : Ce produit ne devrait pas s'enflammer dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Gratter puis disposer dans un contenant approprié à la mise au rebut. Tenir éloigné des cours d'eau.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Ne pas utiliser dans les endroits confinés ou ventilés inadéquatement. Entreposer dans les contenants hermétiques dans un endroit sec et ventilé à une température supérieure au point de congélation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Matériel de protection Personnel**

Protection Respiratoire : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des Main : Porter des gants imperméables afin de protéger les mains.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection s'il y a possibilité de contact.

Marque de fabrique : Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. Normalement, tout autre équipement est non requis.

Mesures De Technologie : Le système de ventilation central devrait suffire. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

Limites D'Exposition

<u>Nommé Chimique</u>	<u>CAS Nombre</u>	<u>Règlements</u>	<u>limite</u>	<u>Forme</u>
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	Ontario TWA:	123 mg/m3	
Styrene	100-42-5	Ontario TWA:	50 ppm	

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique : liquide

Forme : solution liquide

Couleur : Blanc

**DIAMOND CLEAR VOX**

Version 1.3

Date d'Impression 01/13/2010

Date De Révision 09/29/2007

Odeur	: Odeur d'aromatiqueodeur d'hydrocarbure
pH	: 9.7 - 10.1
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: plus lourd que l'air
Point de fusion	: Non disponible.
Point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 212 °F, 100 °C
Solubilité dans l'eau	: soluble
Taux d'évaporation :	: Non disponible.
Densité	: 1
Teneur de matières volatiles par poids (%)	: 81 %

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Substances à éviter : Les agents oxydants.Acides puissantsBases fortes

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Styrene, CAS-No.: 100-42-5	
Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale)	5,000 mg/kg (Rat) 1,000 mg/kg (Rat) 316 mg/kg (souris)
Toxicité inhalatoire aigue (CL-50)	4,940 mg/l pour 2 h (souris) 2,770 mg/l pour 4 h (Rat) 24 mg/l pour 4 h (Rat)

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut

Méthode De Disposition : Disposer les déchets dangereux en respectant toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT

TDG / DOT Description D'Expédition:
NON RÉGLEMENTÉ

**DIAMOND CLEAR VOX**

Version 1.3

Date d'Impression 01/13/2010

Date De Révision 09/29/2007

SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION**Les Inventaires Nord Américains:**

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

Règlements Canadiens:

SIMDUT Classification : D2A, D2B

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le : 347 g/l solvant exonéré)

SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION**HMIS Estimation :**

Santé	2
Inflammabilité	1
Réactivité	0
PPE	

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

Davantage D'Information:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan

légende

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Contaminant organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail